

AR PREFECTURE

013-241300375-20200225-DEL01_2020-DE
Regu le 27/02/2020

2020-0149

déjà enregistré 2020-0057
en date du 15/01/20



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COURRIER ARRIVE

LE 16 JAN. 2020

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

CCVBA

SOUS-PREFECTURE D'ARLES

Arles, le 09 JAN. 2020

Bureau de l'animation territoriale
et de l'environnement
Service Fonctionnement des
Assemblées

Affaire suivie par : Mme Nadine GOLFARD
Tel : 04 90 52 55 75
Fax : 04.90.52.55.60
Courriel : sp-arles-bate@bouches-du-rhone.gouv.fr

Monsieur le maire,

Par courrier du 27 décembre 2019, parvenu en sous-préfecture le 2 janvier 2020, vous m'avez informé de la démission de M. Stéphan GUIGNARD de ses fonctions de conseiller municipal.

J'en ai pris bonne note.

L'intéressé sera remplacé par M. Frédéric BOUVET candidat suivant inscrit sur la liste «Ensemble continuons» conformément aux dispositions de l'article L. 270 du code électoral.

Compte tenu de ce changement, je vous invite à me transmettre, dans les meilleurs délais, le nouveau tableau du conseil municipal de votre commune.

Par ailleurs, le mandat de conseiller communautaire étant indissociable de la qualité de conseiller municipal (article L. 273-5 du code électoral), M. GUIGNARD ne peut plus garder son mandat de conseiller communautaire.

C'est pourquoi, conformément aux dispositions de l'article L. 273-10 du code électoral, il sera remplacé dans ses fonctions de conseiller communautaire par M. Bernard MARIN, candidat suivant de même sexe élu sur la liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires sur laquelle M. GUIGNARD a été élu.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet d'Arles,

Michel CHPILEVSKY

Monsieur Hervé CHERUBINI
Maire de Saint-Rémy-de-Provence
Mairie
13538 SAINT-REMY-DE-PROVENCE

Copie à : M. le président de CCVBA